

Moulins → Vivre sa ville

SOCIAL ■ L'entreprise saint-pourcinoise a accumulé 485.000 euros de dettes sociales et fiscales

Les transports Simonnet liquidés

Le tribunal de commerce de Cusset a prononcé la liquidation des Transports Simonnet, criblés de dettes, et le licenciement économique des trente-deux salariés.

Pierre Raynaud

La sentence est tombée mardi matin. Le tribunal de commerce de Cusset a prononcé la liquidation judiciaire des Transports Simonnet, déclarée en cessation de paiement une semaine plus tôt. L'entreprise de messagerie, implantée dans la zone du Pont Panay à Saint-Pourçain-sur-Sioule, avait accumulé 485.000 euros de dettes sociales (TVA) et fiscales (URSSAF).

« Désormais on sait où l'on va. On va chercher un nouvel emploi »

La grande majorité des trente-deux salariés avait entamé une grève illimitée fin août pour réclamer « une régularisation rapide des salaires impayés depuis juin pour certains » et ils s'inquiétaient de la pérennité de leur entreprise. Désormais, ils sont fixés. Elle ferme. La décision du tribunal de commerce est presque vécue comme un soulagement par certains salariés :



SAINT-POURÇAIN. La grande majorité des trente-deux salariés avait entamé une grève illimitée fin août pour réclamer « une régularisation rapide des salaires impayés depuis juin pour certains ». PHOTOS : DOROTHÉE TRULLIO

« Les dettes représentaient presque le cinquième du chiffre d'affaires annuel (environ 2,5 millions d'euros). Ça ne pouvait pas durer longtemps ainsi. Quand on a appris que les comptes bancaires étaient bloqués, on savait qu'il n'y en avait pas pour longtemps, affirme Hubert Bassot, délégué du personnel. Notre directeur a manqué de transparence. Il nous a baladés. Désormais on sait où l'on va. On va chercher un nou-

vel emploi. C'est presque un soulagement même si, pour beaucoup, c'est la galère qui nous attend mais on a vécu, et on vit encore, une période tellement stressante avec la crainte de ne pas régler les traites et les factures ».

Les lettres de licenciement économique devaient parvenir aux salariés le 20 septembre. Ils devront ensuite patienter entre 5 et 10 jours pour percevoir le règlement des salaires impayés

versé par les AGS, le régime de garantie des salaires.

Le directeur de l'entreprise, Franck Simonnet, avait expliqué cette descente aux enfers par la perte de son deuxième plus important client en avril 2012, à savoir le Sernam. L'entreprise aurait alors fait une croix sur un tiers de son chiffre d'affaires, partiellement compensé par de nouveaux clients, et s'est retrouvée avec une ardoise de plusieurs centaines de milliers

d'euros, selon son directeur.

Franck Simonnet avait rencontré fin août le préfet pour réclamer un étalement de ses dettes aux services de l'État, et ainsi relancer son activité. Cette hypothèse ne s'est pas concrétisée. L'entrepreneur, qui « vit cette décision du tribunal de commerce comme un échec », avait déposé le bilan la semaine dernière.

« On a vécu, et on vit encore, une période tellement stressante »

Aucun repreneur ne s'est positionné. C'est la bataille de l'emploi qui attend désormais les trente-deux salariés : « Pour les SPL (chauffeurs poids lourds), il y a encore de la demande et ils devraient retrouver assez vite un emploi. Par contre pour les chauffeurs express, c'est une autre affaire. Ce sera compliqué », craint Hubert Bassot. ■

MENACES

Douze autres emplois. L'imprimerie de Chavannes, à Chassegnard, vit aussi des heures sombres. Elle est confrontée à une forte baisse d'activités et les douze salariés ne sont pas payés depuis deux mois. Le tribunal de commerce de Villefranche-sur-Saône, dont la société dépend, pourrait prononcer ce matin la liquidation judiciaire et, donc, le licenciement des salariés.



LICENCIEMENT. Les lettres de licenciement économique devaient parvenir aux salariés le 20 septembre.

Économie d'énergie

Isolation des combles par soufflage

- Laine de verre
- Laine de roche
- Ouate de cellulose

TRAVAUX RAPIDES propres et efficaces

Crédit d'impôts

ÉTUDE GRATUITE de votre isolation

ISO SOUFFLE
71 CHALON/SAONE
03 85 96 37 44

Parc de la Mothe
03 YZEURE
04 70 20 11 46
www.isosouffle.fr